

De l'examen médical d'aptitude à l'examen médical d'évaluation et d'orientation

Dr R. DELMAS

SMOSP: Président de la Société Médicale d'Orientation Scolaire et Professionnelle

Médecin d'Orientation, du travail et de Réadaptation fonctionnelle

Président de l'Association Nationale des **GIRPEH**

Membre du Comité National Consultatif des Personnes Handicapées **CNCPH**

A l'origine:

L'examen médical d'aptitude:

Le certificat médical obligatoire pour la signature du contrat d'apprentissage:

- Conclusions trop strictes d'inaptitudes et de contre indications méconnaissant les possibilités de compensation et la réalité de l'aptitude et adaptation au poste.
- Motivations du jeune insuffisamment prises en compte, compréhension et participation du jeune aux conseils et avis médical trop négligées.
- Concertation non organisée avec les autres intervenants de l'orientation du jeune.

Une indispensable évolution.

Le Bilan médical d'orientation:

Grâce aux travaux de concertation et études de la SMOSP, avec les spécialistes des pathologies handicapantes, les médecins du travail sur les conditions de travail des professions, les risques, l'aptitude et la réalité de l'emploi et la tenue des postes par des personnes handicapées.

Détermination des objectifs majeurs de l'examen médical d'orientation et du médecin d'orientation.

Des techniques spécifiques à l'examen médical d'évaluation sont déterminés et mis en place.

Une fiche médicale détaillée, avec questionnaire aux parents et une fiche de conclusions avec des propositions pour les autres participants de l'orientation, les commissions d'orientation et d'affectation.

Un colloque systématique obligatoire avec le Conseiller d'Orientation pour l'appréciation de la globalité de la personne et des conseils adaptés en fonction de l'environnement scolaire, familial, social et des possibilités de réalisation des motivations du jeune.

Une information et formation des médecins Scolaires, d'Orientation aux exigences du bilan médical d'orientation.

Le savoir être et le savoir faire du médecin d'orientation, la pratique de la médecine d'orientation.

Réalisation d'une médecine préventive d'orientation, intégrant les motivations du jeune, sa participation accrue, l'esprit de l'examen médical et surtout compréhension par son adhésion du message de prévention, des risques face à ses caractéristiques de santé.

Des connaissances plus précises sur les handicaps, leur évolution et les risques, sur les réalités des handicapés en aval, les facteurs positifs de compensation, notamment par les études et travaux de la Médecine du Travail sur les personnes handicapées au travail.

Le rejet des tableaux de façon abrupte mettant en corrélation les particularités et état de santé, fonctions d'une personne avec des conditions de travail et soi disant aptitudes à exercer le métier. Rejet aussi des normes d'aptitude qui méconnaissent les réalités de la compensation et adaptation et sont contraires aux intérêts et à l'insertion socio professionnelle des personnes handicapées.

La "particularité", les particularités de l'insertion socio professionnelle des personnes et à plus forte raison porteurs de handicaps renforcent la prise en compte de chaque cas en particulier.

Une évolution d'intégration plus grande de l'examen médical d'orientation, du médecin d'orientation, à la pluridisciplinarité, à la concertation et à sa participation à l'intégration socio professionnelle.

L'examen médical d'évaluation et d'orientation, son intégration à la pluridisciplinarité:

La loi de 2005 sur les personnes handicapées détermine la priorité et prise en compte du projet de vie de la personne.

La MDPH, l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH sont à la base de toutes les propositions, orientation socio professionnelle des personnes handicapées.

Il appartient aux médecins des équipes pluridisciplinaires, prenant en compte le projet de vie de la personne de participer à l'évaluation des caractéristiques de santé leur évolution et des besoins de compensation et de vie de la personne.

Le savoir être, le savoir faire du médecin évaluateur se projetant dans l'avenir avec le jeune, sont les éléments déterminants de la participation du médecin et de ce qu'on attend de lui, aussi évidents que ses qualités de participant à la pluridisciplinarité avec le respect du secret médical et des possibilités de secret partagé.

Le choix du médecin ayant les capacités personnelles pour réaliser les exigences et l'action qu'on attend de lui, est évidemment essentiel.

Essentiel aussi est un approfondissement et adaptation de ses connaissances sur les handicaps et leur perception, la connaissance des métiers, des conditions d'exercice et de la vie au travail.